

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 2 FÉVRIER 2015  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le deux (2) février 2015 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, madame la conseillère : Myriam St-Laurent et Johanne Morissette ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Alain Thibault et Magella Roussel.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE.**
2. **2015-017 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Magella Roussel en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2015-018 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015. Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance telle que présentée.
4. **2015-019 ACCEPTATION DES COMPTES**  
Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est 34 343.50\$ du 2731.

**LISTE DES COMPTES**

ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE JANVIER 2015	776921	C1500325	135,00
GROUPE BOUFFARD, BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE JANVIER 2015	221984	C1500326	1 549,73
GROUPE CCL	COMPTE.TX ENVELOPPE	136562	C1500327	333,33
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PLAQUE MURAL SAL.CONSEIL	FC00224424	C1500328	16,04
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LUMIERE CL	FC00222333	C1500328	20,19
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	SOUTIEN TECHNIC ANNUEL 2015	1500052	C1500329	2 466,21
LES ENTREPRISES E. NORMAND INC.	1ER VERS. ENTRE. HIVER 14-15	69551	M1500324	19 162,50
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE ENCRE HP LASER	164187	C1500330	162,12
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS MUTATION DÉC 2014	201403460769	C1500331	4,00
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE DÉCE 2014	644201207066		134,18
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC BUREAU NOV DÉC JAN	692801046552		343,48
TÉLUS MOBILITÉ	CELL. VOIRIER JANVIER 2015	JANVIER 2015		41,33
MRC DE LA MITIS	PONT PRICE ENTRETIEN	32152	C1500332	25,00
MRC DE LA MITIS	HEURE.INSPECT NOV.DEC 2014	32146	C1500332	2 598,01
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL JANVIER 2015	JANVIER 2015		378,16
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV. JANVIER 2015	JANVIER 2015		1 028,67
REVENU QUÉBEC	SOMMAIRE 1 2014	SOMMAIRE 1	C1500333	74,77
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE-TOUT PAP. TOILETTE	8035	C1500334	88,42
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	RENOUV. JANV. A JUIN 2015	37813	C1500335	287,44
SOC. PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL	CHIEN ERRANT RG 5 29 DÉCEMBRE	1	C1500336	344,93
TELUS QUÉBEC	TEL BUR. JANVIER 2015	JANV 2015		214,14
ULTRAMAR	HUILE CHAUF 1370.4L /0.7130\$	86388	C1500337	1 123,43
WOLTERS KLUMER CCH	RENOUV. CODE MUN INTERNET	2317657	C1500338	677,20

**31 208.25\$**

**Bilan du mois  
Janvier 2015**

Salaires nets : 3 employés	3 135.22\$
<u>Total des factures :</u>	<u>31 208.28\$</u>
Total salaires et compte du mois :	34 343.50\$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)	21 302.46\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>3 135.22\$</u>
<b>Reste à payer :</b>	<b>9 905.82\$</b>
Solde des comptes :	
no : 2731	273237.62\$
30 janvier 2015	no : 91550 0.00\$
	No : 91550 mc dispo 69 467.47\$

Tammy Caron, dg-sec.trés.

5. **CORRESPONDANCE**

6. **2015-020** **AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND 2<sup>ER</sup> VERSEMENT  
ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 69552 pour le 2<sup>er</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2014-2015 au montant de 19 162.50\$ tx inclus à Les Ent. E. Normand inc.

7. **2015-021** **AUTORISATION DE PAIEMENT MALLETTE**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 526164 au montant de 4 420.79\$ tx incluses pour les rapports financiers 2012 et 2013, travaux de comptabilité et travaux pour la TVQ et lettre d'observation à la firme comptable Mallette.

8. **2015-022** **REMBOURSEMENT DE TAXE À LA PROPRIÉTÉ MATRICULE-5380-45-0415**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde le remboursement de taxe aux propriétaires Sébastien Duclos et Geneviève Morissette pour le programme accès à la propriété au matricule 5380-45-0415 pour la 2<sup>ème</sup> année de construction (2014) au montant de 885.40\$.

9. **2015-023** **AUTORISATION DE PAIEMENT INSPEC-SOL – CONTRÔLE QUALITATIF**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 194188 au montant 2 378.26\$ tx incluses à Inspec-Sol pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de la route Harton au programme AIRRL.

10. **2015-024** **TRAVAUX AIRRL-ROUTE HARTON**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage atteste que les travaux de reconstruction de ponceaux de la Route Harton sont finalisés et que le coût final du projet est de 81 177.33\$ avant taxes et de 84 127.35\$ incluant les taxes nettes.

11. **2015-025** **AUTORISATION DE PAIEMENT-INTÉRÊT 1<sup>ER</sup> FINANCEMENT**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des intérêts du 1<sup>er</sup> financement au montant de 17 475.08\$ du projet d'urbanisation.

12. **2015-026** **RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT**

**a) Folio 2731**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement de la marge de crédit du compte 2731.

- 2015-027**                    **b) Folio 91550**  
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement de la marge de crédit du compte 91550.
13. **2015**                    **PAIEMENT ROCHE LTÉE-HONORAIRE-PROGRAMME AIRRL-ROUTE HARTON**  
Point reporter.
14. **2015-028**                **PAIEMENT LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE**  
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 39026 au montant de 69 980.29\$ tx incluses à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour la reconstruction de ponceaux de la Route Harton du projet AIRRL.
15. **2015**                    **TÉLÉPHONIE IP-INSTALLATION**  
Procéder aux installations pour la téléphonie IP
16. **2015-029**                **TÉLÉPHONIE IP- ENTENTE MRC**  
**Considérant que** la MRC de la Mitis a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'une système de téléphonie IP (ci-après appelé le Système) et que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage désire s'y raccorder;
- Considérant que** la MRC a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du Système;
- Considérant que** certaines dépenses d'opération du Système (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion et entretien du Système) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du Système;
- Considérant que** les dépenses relatives au raccordement des locaux des utilisateurs du Système situés dans les bureaux de la MRC, ainsi que les frais d'acquisition de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs;
- Considérant que** les parties se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du Système et qu'il ya lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle;
- En conséquence :**  
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise M. M. Réginald Morissette, maire ainsi que Mme Tammy Caron dg. Sec.trés. à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage avec la MRC de La Mitis pour le service de téléphonie IP.
17. **2015-030**                **ALBUM FINISSANT- LE MISTRAL**  
Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de mettre un espace publicitaire dans l'album des finissants 2014-2015 pour une visibilité de 1/8 de page par une carte d'affaire de la municipalité.
18. **2015-031**                **RÉSEAU-BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT-COTISATION ANNUELLE 2015-2016**  
Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du renouvellement de la cotisation annuelle 2015-2016 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 pour le Réseau Biblio du Bas-St-Laurent au montant de 2610.74 tx incluses.
19. **2015-032**                **MATRICULE 5179 64 2796**  
Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise de créditer les montants suivants : 1 805.44\$ en taxes et 711.93\$ en intérêts pour un total de 2 517.37\$ au matricule 5179-64-2796 suite à des irrégularités des années antérieures qui ne peuvent être réclamées dans le délai prescrit.

**20. 2015-033**

**MATRICULE 5478 44 7625**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise de créditer les montants suivants : 2 976.09\$ en taxes et 1 146.18\$ en intérêts pour un total de 4 122.27\$ au matricule 5478-44-7625 suite à des irrégularités des années antérieures qui ne peuvent être réclamées dans le délai prescrit.

**21. 2015-034**

**JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASMIN COUTURIER APPUYÉ PAR MADAME JOHANNE MORISSETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE;*

De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

**22. 2015-035**

**APPUI À LA COALITION « TOUCHE PAS À MES RÉGIONS! »**

CONSIDÉRANT l'abolition des CRÉ, véritables outils de développement qui permettent la concertation des intervenants du développement régional, la cohésion de leurs actions et la prise en charge de l'avenir des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** les coupures dramatiques des instances, dont les missions sont centrées sur le développement territorial, rural et régional, notamment les CLD, les CÉDEC et les CJE;

**CONSIDÉRANT** le sort fatal pour Solidarité rurale du Québec, coalition des forces vives des milieux ruraux et régionaux dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses territoires et de ses communautés;

**CONSIDÉRANT** le rôle central de ces organisations dans l'occupation dynamique du territoire, la prospérité du Québec et le maintien des valeurs de solidarité à la base de notre société;

**CONSIDÉRANT** le recours par le gouvernement à l'ouvrage «The Fourth Revolution» qui préconise un «état maigre» pour inspirer ses actions;

**CONSIDÉRANT QUE** les finances du Québec ne sont pas dans la situation d'extrême précarité telle qu'indiquée par le gouvernement, car le niveau d'endettement correspond à 55 % du PIB de 2014 et que l'augmentation du rapport dette/PIB depuis 2009 est de 5 %;

**Pour ces motifs :**

Il est proposé par Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité de mandater le maire afin de signer la pétition «Opposition au démantèlement des instances de développement des régions» mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à mes régions et d'inviter les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal.

23.

2015-036

**AFFAIRES NOUVELLES :**

a) **APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT** que, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

**CONSIDÉRANT** que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT** que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay - Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

**CONSIDÉRANT** l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

**CONSIDÉRANT** que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, demandons au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- **Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;**

- **Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.**

2015-037

b) DEMANDE CPTAQ

**Considérant que** les emplacements visés par la demande conserveront leurs vocations agricoles;

**Considérant que** la parcelle de 12 hectares visée est située à environ 1 km du siège social et des surfaces agricoles cultivées et propriétés de Terre-Eau inc.;

**Considérant que** les deux unités morcelées (12 et 31 hectares respectivement) disposeront chacune de leurs propres bâtiments agricoles d'élevage et de surfaces en culture distinctes;

**Considérant que** le vendeur maintiendra et développera des activités agricoles sur son lot restant (30 hectares);

**Considérant que** les deux unités morcelées seront mise en valeur à des fins agricoles et favoriseront la mise en valeur des activités agricoles du demandeur et du vendeur;

**Considérant que** le demandeur est propriétaire de moins de 10% des 47 hectares qu'il cultivait en sarrasin en 2014 et qu'en devenant propriétaire d'une surface en culture supplémentaire de 10 hectares et de bâtiments agricoles, le demandeur consolidera ses activités de production;

**Considérant que** Terre-Eau inc. est installé à St-Joseph-de-Lepage depuis 1992 et contribue aux efforts de mise en valeur de notre territoire agricole.

**Considérant** le bon potentiel agricole des emplacements visés;

**Considérant que** la demande ne vise pas l'ajout d'utilisations à des fins autres qu'agricoles;

**Considérant que** la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

**Pour ces motifs;**

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault appuyé de Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'appuyer la demande d'autorisation de Terre-Eau Inc. à la CPTAQ.

2015-038

c) ENTREPOSAGE DE DOCUMENT COMITÉ CONCERT'ACTION

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte que le comité de développement Concert'Action entrepose leurs documents dans les armoires situé dans le local du conseil et que la municipalité ne prend aucune responsabilité concernant ces documents. Sur cette même résolution, le conseil accepte de mettre des documents officiels (originaux) du comité dans la voute des archives de la municipalité.

24.

PÉRIODE DES QUESTIONS :

25. 2015-038

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 22h31

---

Réginald Morissette, maire

---

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.